

Témoignage concernant l'électrosensibilité

Voici le résumé des effets causés par les rayonnements de micro-ondes pulsées (gsm, dect, wi-fi, umts...) sur ma santé et de leurs répercussions sur ma vie professionnelle et privée.

Installation d'une antenne GSM à proximité de mon bureau

Je travaillais depuis quelques années dans un bâtiment. En 2003, des opérateurs ont placé une antenne sur le toit en face de mon bureau. J'ai commencé à ressentir de violents maux de tête. La chronologie entre les fortes céphalées et l'installation de cette antenne est tellement exacte que je suis certaine que la cause des céphalées réside dans les radiations qu'elle émet. D'autres raisons fondent cette conviction : j'ai reçu un jour un gsm et, après son utilisation au-delà d'un certain temps, je ressentais des symptômes identiques. Il va de soi que je ne l'ai plus utilisé. Enfin, je n'ai jamais senti ces symptômes-là en d'autres circonstances qu'à proximité d'un émetteur de rayonnements de micro-ondes pulsées (gsm, Wi-Fi, dect, ...). Par ailleurs, j'ai rencontré le Professeur Vander Vorst, qui m'a immédiatement confirmé que les symptômes décrits correspondaient bien au syndrome des micro-ondes.

Symptômes

Ma présence dans ce bâtiment (surmonté aujourd'hui de trois antennes) provoque des conséquences graves : je ressens invariablement de fortes céphalées, des troubles visuels, de la tachycardie, des vertiges (qui persistent, ainsi que les céphalées, longtemps après l'exposition), des difficultés de concentration, des difficultés pour trouver mes mots, une douleur persistante à l'arrière de la tête et sous le front, de l'hyperacousie, des fourmillements sur la peau, etc. Tout cela provoque également des insomnies notamment en raison de la violence des céphalées et des vertiges.

Solutions ?

Après avoir quelque peu insisté en pensant que mon corps pourrait s'adapter, j'ai constaté que c'était l'inverse qui se produisait : les réactions physiologiques étaient de plus en plus fortes, comme si chaque exposition aggravait la situation. Afin de sauvegarder mon emploi, j'ai tenté diverses solutions pour parvenir à assister aux réunions dans ce bâtiment (vu l'insistance de l'employeur), comme le port d'un bandeau ou d'un chapeau et d'un foulard doublés d'une matière isolante (voile swiss shield). Rien n'y a fait, et comme cette sensibilité s'est étendue à tout le corps, je n'ai eu d'autre choix que de fuir ce bâtiment. J'ai adressé de la documentation à mon employeur afin de justifier mon refus de fréquenter cet endroit.

Sensibilité croissante

Ensuite, j'ai travaillé dans un autre bureau. Le problème s'est reposé : à proximité de celui-ci se trouvaient plusieurs antennes de téléphonie mobile (elles étaient toutefois nettement plus distantes que dans le premier bureau) et là aussi, j'ai senti les mêmes symptômes, quoique de façon moins violente. Comme ils ne se résorbent pas rapidement et que l'exposition était constante et quotidienne, ils rendaient la situation de plus en plus insupportable.

Conseils des médecins et spécialistes

J'ai consulté de nombreux médecins. Tous m'ont confirmé qu'il n'existe pas de traitement et que, vu la gravité des symptômes, il fallait que j'évite ces champs électromagnétiques. Un neurologue a contacté la médecine du travail, afin d'exposer la situation et soutenir ma

demande de pouvoir « faradiser » mon bureau. Mon employeur a toutefois refusé que je fasse appel à une aide extérieure (n'ayant aucune compétence technique dans le domaine). Sur les conseils d'un spécialiste, j'ai procédé à une « faradisation amateur », en utilisant du papier aluminium et des voiles swiss shield. Je suis parvenue de la sorte à diminuer considérablement le rayonnement dans mon bureau. Toutefois, j'ignorais qu'il fallait une mise à la terre. Vu la dégradation de ma situation de santé, j'ai commencé à travailler à domicile, où le rayonnement était nettement plus léger et où le placement de voiles swiss shield à la fenêtre suffisait.

Amélioration

Peu à peu, en limitant les expositions, et en dormant dans un endroit très isolé la nuit, je suis parvenue à retrouver une plus grande immunité face à ces radiations. J'ai ensuite posé ma candidature pour travailler dans un endroit où elles sont très faibles. Ce travail est tout aussi intéressant que le précédent, et cela constitue donc une bonne solution. Il est clair que si des émetteurs de rayonnements de micro-ondes étaient placés à proximité, je me trouverais de nouveau face à une difficulté de taille.

Vie quotidienne

Le fait que l'électrosensibilité ne soit pas reconnue en Belgique contraint les personnes qui en souffrent à un véritable parcours du combattant, et à devoir affronter le scepticisme de certains et trouver des solutions de fortune. En outre, les frais liés à l'isolation de locaux sont très importants et cela pose un problème éthique qu'un particulier doit affronter de telles dépenses dans le seul but de se protéger de rayonnements nocifs autorisés par les pouvoirs publics.

Cette sensibilité est très difficile à gérer dès lors qu'il y a des émetteurs de rayonnements micro-ondes partout, qu'il s'agisse des antennes GSM, du Wi-Fi, de l'UMTS, des téléphones DECT ou GSM... Vu la gravité des symptômes, je suis contrainte d'éviter de nombreux endroits, de demander systématiquement aux personnes que je côtoie d'éteindre leur GSM, de couper leur téléphone sans fil et le Wi-Fi si je passe la soirée chez eux, et, si le rayonnement ambiant est trop fort (antennes...), je dois porter un bandeau et un foulard contenant du tissu swiss shield. Peut-être existe-t-il un moyen de retrouver une immunité ? J'ai fait de nombreuses recherches et je n'ai pas encore trouvé de solution. La reconnaissance de ce problème permettrait sans doute aussi de faire avancer la recherche dans ce secteur et d'offrir des solutions aux personnes qui en souffrent. Ceci dit, j'ai la conviction que nous sommes un signe supplémentaire de la nocivité de ces rayonnements, dont il est indéniablement prouvé qu'ils sont dangereux pour la santé de tous (cfr. site www.001.be.cx).

Nombreux projets d'installation d'émetteurs

Par ailleurs, je suis actuellement enceinte et certains symptômes de l'électrosensibilité, comme l'hypertension artérielle, peuvent être néfastes pour le développement de l'embryon. Comme les neurologues, le gynécologue me confirme donc qu'il faut éviter ces rayonnements au maximum. Or il y a de nombreux projets d'implantation d'émetteurs en Belgique, qu'il s'agisse du GSM, Wi-Fi, UMTS, Wimax, etc... Un projet d'installation d'antennes Mobistar près de la place Keym (tout près de chez moi) a rencontré une forte opposition des riverains. Une pétition a recueilli plus de 700 signatures en moins d'une semaine dans le voisinage immédiat, y compris dans l'immeuble concerné. La société Ozone souhaite couvrir la ville de Wi-Fi. Les bornes Irisnet s'inscrivent dans le même projet de couvrir Bruxelles de réseaux « comme une toile d'araignée » (sic). De plus, ces bornes permettent une connexion à distance, multipliant les rayonnements Wi-Fi des

particuliers et accroissant encore le smog électromagnétique. Par ailleurs, nombreux sont les gens qui installent chez eux un téléphone sans fil DECT, ignorant le danger qu'il représente pour leur santé et pour celle de leurs voisins. En ce qui me concerne, l'intensité du rayonnement est déjà trop forte à mon domicile, sans doute en raison des téléphones sans fil des voisins, des émetteurs avoisinants... Tous ces projets d'installation risquent d'aggraver encore la situation, si les pouvoirs publics ne mettent pas une limite à ce qui est devenu un scandale latent.

Comment se fait-il que la population soit soumise à ce smog électromagnétique croissant alors qu'il est indéniablement prouvé qu'il a un effet nocif, génotoxique et cancérigène ? De nombreuses études ont prouvé cet effet génotoxique (étude financée par l'Union européenne), d'altération de l'activité cérébrale, de perturbation du système cardiovasculaire, l'effet promoteur ou copromoteur de cancer, pour ne citer que quelques-uns des dommages causés. Tout cela est en outre confirmé par les études épidémiologiques qui attestent d'une augmentation de trois ou quatre fois des taux de cancer en l'espace de seulement quelques années (5 à 10 ans) à proximité des antennes de téléphonie mobile. Comment se fait-il que des antennes soient installées à proximité des habitations malgré ce danger et au mépris de l'opposition ferme de riverains ? Que la population soit exposée *constamment* à une technologie si nocive ? Que les personnes qui ressentent physiquement ces radiations et en subissent de graves conséquences soient contraintes de les subir en permanence ? (à noter que le seuil où elles les ressentent est très faible) Et qu'il leur soit impossible de suivre les prescriptions des médecins, qui consistent invariablement à les éviter ? La situation est d'autant plus absurde que la téléphonie mobile fonctionne avec un très faible niveau d'intensité. Il est urgent de prendre des mesures véritablement protectrices de la santé de tous, et de trouver des solutions concrètes pour permettre aux personnes qui y sont sensibles de mener une vie normale et de ne pas subir ces rayonnements dans leurs lieux de vie.

Bien entendu, je suis à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire,

En vous remerciant de votre aimable attention,

Alessia